



# **Règlement Randonnée Gravel Corn Groove Kheer**

9 Mai 2024

## **1. ARTICLE 1 : PRESENTATION Corn Groove Kheer**

### **1.1 Organisation**

A l'occasion de la quatrième édition du Gravel d'Eckwersheim le Corn Groove Kheer, le 9 mai 2024 à Eckwersheim.

L'organisation du gravel est placée sous l'égide de la FFC - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME avec le concours du Vélo Club Eckwersheim. La randonnée cycliste Gravel est ouverte à toute personne majeure, homme ou femme, les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés par une personne majeure.

Elle se déroulera le jeudi 9 mai 2024. Deux circuits sont proposés, environ 50km et 90 km empruntant des sentiers, des chemins de terre, routes du territoire du Kochersberg et de la Mossig en suivant une trace GPX. La randonnée se déroule sur voies et chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs, sans classement ni mesure de performance.

La trace GPX est donnée aux participants lors de leur enregistrement. En complément, un balisage est mis en place sur les grands axes routiers. Cependant, les concurrents doivent exclusivement se fier au guidage transmis par leur GPS.

Le départ est fixé jeudi 9 mai à partir de 7H30 jusqu'à 9h00. Il n'y a pas de départ groupé.

### **1.2 Acceptation du règlement et de l'éthique du Corn Groove Kheer**

La participation à la randonnée Gravel d'Eckwersheim implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement et de l'éthique de l'événement ainsi que de toutes les consignes que l'organisateur adresse aux participants.

L'organisateur se réserve le droit de réviser et de mettre à jour les Conditions Générales de Vente et le Règlement à tout moment. En cas de modification, l'organisateur s'efforce de prévenir tous les participants inscrits par courrier électronique, à l'adresse qu'ils ont renseignée sur le bulletin d'inscription. Toute modification apportée s'applique immédiatement après avoir été notifiée, par n'importe quel moyen, y compris par la publication de la version révisée des présentes sur le site de l'événement.

## **2. ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La randonnée Gravel est ouverte à toute personne, homme ou femme licencié ou non, quelle que soit sa nationalité sous réserve d'être âgée de 18 ans le jour de l'épreuve. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés par une personne majeure.

Conformément au règlement type des organisations de cyclotourisme en France, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication n'est pas obligatoire pour participer à la randonnée.

Les participants prennent part à titre individuel.

Le nombre limite de participants est de 150.

### **2.1 Engagement des participants**

Pour participer à la randonnée, tout participant reconnaît :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité



- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives
- Être pleinement conscient de la difficulté de la randonnée
- Savoir gérer les réalités du pilotage sur parcours accidentés et dans des conditions climatiques pouvant être difficiles (forte pluie, froid...)
- Faire preuve de respect des propriétés privées que le parcours leur fait traverser.
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté

## **2.2 Respect de l'environnement**

Le Gravel d'Eckwersheim est un événement Eco responsable. En s'inscrivant, tous les participants doivent s'engager à respecter l'environnement et les espaces naturels que le circuit traverse. Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets quels qu'ils soient (récipient, aliment, document, papier) sur le parcours. Si un participant jette des débris sur l'itinéraire au cours de la randonnée, l'organisateur se réserve le droit de l'exclure de la randonnée.

Tout participant doit conserver ses déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles avec zone de tri mises à disposition sur le site d'arrivée ou sur les points de ravitaillement du parcours.

## **2.3 Matériels et équipements des participants à la randonnée**

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Chaque participant doit se présenter au départ avec les équipements cyclistes et sportifs obligatoires listés ci-dessous, ainsi qu'avec le casque sur la tête et la jugulaire attachée, et le conserver pendant toute la durée de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire au départ, le concurrent ne peut prendre le départ de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire en cours d'épreuve, le concurrent peut être exclu.

En cas de non-respect du port du matériel obligatoire, l'organisation ne peut être tenue pour responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

### **→ Caractéristique des vélos admis à l'épreuve :**

- Vélos spécifiques pour le Gravel - équipés d'un cintre de route
- Vélos type Cyclo-Cross - équipés d'un cintre de route
- Vélos équipés de pneus d'une section minimum de 33 mm
- VTT-VTC et tout autre type de vélo possédant un cintre (guidon) plat
- VAE (Vélo à Assistance Electrique)

Pour prendre le départ, chaque participant s'engage à utiliser un vélo vérifié et en parfait état de fonctionnement pour la pratique du gravel.

### **→ Vélos non admis à l'épreuve : Tous vélos non adaptés à la pratique du Gravel :**

- Monocycle,
- Vélo couché,
- Vélo de contre la montre,
- Vélo pliant,
- Handbike,



→ Equipements cyclistes et sportifs obligatoires

Le port des équipements listés ci-dessous est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve y compris pendant le départ fictif :

- Le port du casque à coque rigide (normes CE), homologué avec la jugulaire attachée.
- Un compteur GPS permettant de suivre la trace envoyée par l'organisateur.
- Un téléphone mobile allumé et en pleine charge équipé d'un dispositif GPS
- 1L d'eau au minimum au départ de l'épreuve

→ Equipements cyclistes recommandés

- Une pompe à vélo, une chambre à air de rechange ou une bombe anti-crevaison, si le vélo n'est pas équipé de tubeless
- Une paire de gants
- Vêtements adaptés à la pratique du cyclisme avec bandes réfléchissantes
- Un outil multifonction pour le vélo de type clé " Multi Tools "
- Une pochette « déchets » dédié au transport de leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement

### **3. ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION**

#### **3.1 Conditions d'inscriptions**

Les inscriptions s'effectuent en ligne via la plateforme Chronopulse via le lien <https://chronopulse.fr/>

Pour valider son inscription en ligne, le participant doit renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, s'engager à fournir une adresse e-mail réelle et active, dont il est effectivement le propriétaire exclusif. Le participant est responsable des informations de connexion, du mot de passe et de l'identifiant liés à son formulaire.

L'organisateur n'accepte aucune inscription par téléphone, ni par courrier postal ou électronique hors équipes d'entreprises.

Toute inscription est nominative mais il est possible de faire un changement si impossibilité du participant en question.

#### **3.2 Frais d'inscriptions**

L'inscription individuelle comprend :

- La trace GPX
- Le balisage sommaire du parcours aux grands changements de direction
- Ravitaillement
- Une boisson/ tarte flambée à l'arrivée

### **4. ARTICLE 4 : DEROULEMENT de la Rando Gravel Eckwersheim**

#### **4.1 4.1 Horaires**

Jeudi 9 mai

- 07h00 : arrivée des concurrents sur le site (salle socioculturelle, rue du Stade à Eckwersheim)
- à partir de 07 h 30 : Départ des premiers participants jusqu'à 09 h 00



- A mi-parcours : ravitaillement sur les deux parcours.
- Entre 12 h 00 et 15 h 00 : arrivée des participants (salle socioculturelle, rue du Stade à Eckwersheim)

Il incombe alors à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps aux enregistrements, au regroupement et au départ de l'épreuve. En cas de circonstances particulières, climatiques notamment, l'organisateur se réserve le droit de retarder ou d'avancer l'heure de départ.

L'annonce en sera faite par micro sur le site de départ et communiquée par voie d'affichage sur les points accueils.

#### **4.2 Le déroulement de la randonnée**

**Départ :** Salle socioculturelle, rue du Stade à Eckwersheim

**Parcours :** Les participants doivent suivre la trace GPX que l'organisateur leur a fourni lors de l'enregistrement. Ils ne doivent s'en écarter sous aucun prétexte. Le parcours traverse des propriétés privées avec lesquelles l'organisateur a obtenu des accords spécifiques et temporaires. Le participant respecte donc strictement la trace GPX et ne s'en écarte pas. Sur le parcours, les participants peuvent rouler seul, à deux ou en petit groupe de 10 max, en fonction de la largeur du parcours.

**Ravitaillement :** Une zone de ravitaillement sera mise en place à mi-parcours.

**Zone d'arrivée :** Salle socioculturelle, rue du Stade à Eckwersheim.

#### **5. ARTICLE 5 : CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR**

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ et tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de l'épreuve. En cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables, de pandémies ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum
- D'écourter ou de neutraliser la randonnée
- D'arrêter la randonnée
- D'annuler la randonnée

En cas d'annulation de la randonnée, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 7 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la randonnée, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

#### **6. ARTICLE 6 : TEXTES REGLEMENTAIRES**

La randonnée se déroule dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs.

L'organisateur a effectué la déclaration préalable en préfecture codifiée dans la partie réglementaire du Code du sport à laquelle il est soumis, suivant les dispositions suivantes : Décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ouvertes à la circulation publique modifiant le Code du sport / Arrêté d'application du 3 mai 2012 relatif aux manifestations



sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique - NOR : IOCA1222710A / Circulaire interministérielle

n° DS/2012/305 et n° DMAT/2012/000646 du 2 août 2012 concernant l'application du décret n° 2012 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique.

## **7. ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE**

L'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que le participant donne son accord au Vélo Club Eckwersheim et ses partenaires, aux médias et aux réseaux sociaux qui couvrent l'événement pour utiliser son image pouvant figurer sur les photographies ou vidéos prises. Les prises de vues pourront être effectuées par des aéronefs télépilotés (« drones »), dans le strict respect de la réglementation en vigueur (LOI n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils). Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour tout usage destiné à assurer la promotion de l'événement et sous toutes ses formes (films vidéo, presse, sites internet, réseaux sociaux etc). L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur. La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 31 Juillet 2020.

## **8. ARTICLE 8 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'événement par l'organisateur de la manifestation. Le Vélo Club Eckwersheim, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à : Monsieur PFISTER Patrick rue 2 rue des noyers, 67550 Eckwersheim.

## **9. ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

L'inscription et la participation à la randonnée Gravel Corn Groove Kheer impliquent l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le règlement pourra être consulté sur la page Facebook de l'événement ainsi que sur place le jour de l'enregistrement et de la randonnée.